
**FEDERATION DE PECHE DE SAONE-ET LOIRE POUR LA PECHE ET LA
PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

**Nos actions techniques pour la connaissance et la
restauration des milieux aquatiques et pour le
développement du loisir pêche.**

ANNEE 2016



**-Etudes du fonctionnement des milieux aquatiques et de
leurs populations de poisson.**

-Travaux de restauration des milieux aquatiques

-Développement du Loisir pêche et réglementation

-Animation pêche et sensibilisation aux milieux aquatiques

ACTIVITE TECHNIQUE

LES ÉTUDES PISCICOLES

Etude de l'influence de la réduction des débits au droit de prises d'eau implantées sur les cours d'eau : le Rançon et ses affluents.

Le Rançon est un petit cours d'eau salmonicole abritant plusieurs espèces d'intérêt patrimonial et/ou halieutique comme la truite fario et l'écrevisse à pieds blancs. Son bassin-versant a été largement aménagé pour permettre l'alimentation en eau (eau potable et usage industriel) de la ville du Creusot : plusieurs plans d'eau jouant le rôle de réservoir d'eau ont été créés ainsi que 5 prises d'eau directes sur cours : 1 sur le Rançon et 4 sur des affluents. Ces aménagements perturbent les communautés aquatiques des cours d'eau de ce bassin : obstacle à la continuité écologique, modification du régime thermique des cours d'eau, diminution et régulation des débits, ...

Une étude a été lancée en 2016 pour tenter d'étudier l'impact des prises d'eau sur la faune piscicole et le macrobenthos (organismes aquatiques vivant à proximité du fond des cours d'eau) et proposer des actions pour limiter l'impact de ces prises d'eau. Cette étude a été réalisée sur 3 prises d'eau du bassin du Rançon : une prise d'eau située sur le Rançon à Pont d'Ajoux à Marmagne, une prise d'eau implantée sur le ruisseau des Vernes de Lyre à Broye et une troisième sur le ruisseau de Bière à Broye. 3 stations par prise d'eau ont été étudiées : 1 en amont de la prise d'eau, 1 en aval immédiat et 1 un peu plus en aval. De plus, un ruisseau témoin – le ruisseau de Fontaine Mollaine - non influencé par les prises d'eau, a aussi été étudié.

L'étude a inclu les points suivants :

- Suivi de certains paramètres physico-chimiques,
- Suivi de la thermie estivale des cours d'eau,
- Etude de la qualité physique des cours d'eau à l'échelle du Tronçon (Méthode Tronçon) et à l'échelle de la station (méthode IAM),
- Etude de l'impact des prises d'eau sur les compartiments biologiques :
 - Inventaires piscicoles : 9 stations,
 - Etude du macrobenthos (MAG 20),
- Evaluation du débit minimum biologique par l'application de la méthode estimhab.

Cette étude a montré que de nombreux obstacles difficilement franchissables (dus notamment à une forte pente), ou infranchissables (dus aux captages en eux-mêmes), associés à la réduction drastique des débits, pénalisent localement la diversité habitationnelle en modifiant l'équilibre morphodynamique et l'attractivité des cours d'eau. En guise de conséquences, les peuplements piscicoles et macrobenthiques se révèlent être fortement dégradés.

A l'issue de cette étude, un nouvel aménagement des captages permettant la restitution immédiate de l'eau non prélevée à la rivière a été proposé sur certaines prises d'eau, accompagné de l'installation de passes à poissons et/ou d'une rivière de contournement si le débit après ces changements le permet, pour

rétablir la continuité écologique. De même, cette étude a permis d'apporter de nouveaux éléments pour réviser la valeur de débit minimum biologique sur la prise d'eau du Pont d'Ajoux à Marmagne.



Mesures sur le Rançon

Mollaine



Prélèvement du macrobenthos sur le ruisseau de Fontaine

Cette étude importante a été réalisée par Camille Marcon, stagiaire de niveau MASTER 2 de l'Université de Besançon, pendant 6 mois, sous l'encadrement de Julien Maupoux.

Les résultats de cette étude ont été présentés par Camille Marcon le jeudi 29 septembre 2016 aux différents partenaires de cette étude (AAPPMA, Communauté Urbaine du Creusot Montceau, DDT 71, ...).

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25 %)

AAPPMA concernée : Marmagne.

[Etude du peuplement piscicole de la Grosne de Brandon à Marnay - Zoom sur la population de brochet](#)

Dans le cadre des études préalables au contrat de rivière Grosne, une étude piscicole et astacicole a été lancée en 2008 par la Fédération de pêche de Saône-et-Loire sur les têtes de bassin de la Grosne (la Grosne et ses affluents en amont de Brandon). Afin de compléter cette étude sur les parties médianes et aval de la Grosne et dans le but de proposer un programme d'action cohérent, il était nécessaire de réaliser un diagnostic des peuplements piscicoles de la Grosne en aval de la commune de Brandon. En aval de Cluny, un focus était aussi proposé sur le brochet.

Pour cela, l'étude a consisté en :

- la réalisation de 5 inventaires piscicoles par pêche électrique,
- la mise en œuvre de 4 inventaires avec une méthodologie spécifique pour tenter d'estimer l'abondance de brochet,

- une étude des habitats présents sur ces 4 stations pour évaluer la capacité d'accueil du lit mineur de la Grosne pour le brochet.

Les étapes de terrain ont été réalisées entre avril et septembre 2014. La saisie des résultats ainsi que la rédaction du rapport a été finalisée début 2016. Une présentation des résultats de cette étude a été effectuée lors d'un Comité Technique du Contrat de Rivière Grosne le 18 mai 2016 à Cormatin. Une présentation a aussi été effectuée au Comité Syndical du Syndicat d'Aménagement de la Grosne le 12 juillet 2016.



Brochet capturé sur la Grosne à Cortemblin (Malay)



La Grosne à Beaumont-sur-Grosne

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25 %)

AAPPMA concernées : Sainte-Cécile, Cluny, Saint-Ambreuil.

Etude piscicole des rivières du bassin de l'Arroux

Une étude piscicole des rivières du bassin de l'Arroux a été lancée en 2015. Elle vise à évaluer l'impact des actions entreprises dans le cadre du Contrat Territorial Arroux-Mesvrin-Drée à l'aide d'un indicateur biologique, le peuplement piscicole.

Les objectifs principaux de cette étude sont les suivants :

- évaluer l'impact des actions entreprises dans le cadre du Contrat Territorial sur les populations piscicoles du bassin de l'Arroux,
- compléter les connaissances sur les populations piscicoles des cours d'eau du bassin de l'Arroux,
- apporter des éléments techniques nécessaires pour la réalisation de certains travaux : définition des espèces piscicoles à prendre en compte dans le cadre des opérations de restauration de la continuité écologique, nature du peuplement piscicole pour le montage des dossiers administratifs avant travaux.

En 2015, la Fédération a réalisé les différentes étapes de terrain relatives à cette étude : pêches électriques, mesure de la température de l'eau en période estivale, ... La saisie des résultats et la rédaction du rapport d'étude ont été réalisées en 2016 et s'achèveront début 2017.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Loire-Bretagne (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25 %)

AAPPMA concernées : les AAPPMA du bassin de l'Arroux (hors Bourbince et Morvan).

Etude de la qualité physique et des potentialités piscicoles de la Basse Vallée du

Doubs.

Dans sa « Basse Vallée », entre Dole et sa confluence avec la Saône, le Doubs s'écoule sur près de 68 km en suivant des méandres et des chenaux multiples, plus ou moins connectés à un large panel de bras morts (les mortes du Doubs). Ce corridor fluvial est composé d'une mosaïque de milieux naturels remarquables à fort intérêt patrimonial.

Dans le cadre du Contrat de Rivière Doubs, l'EPTB Saône et Doubs a missionné la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire pour réaliser une étude de la qualité physique et des potentialités piscicoles de la basse vallée du Doubs. Cette étude est réalisée en étroite collaboration avec la Fédération de Pêche du Jura et le bureau d'étude Téléos Suisse (opérateur scientifique).

L'étude est aujourd'hui achevée. Elle a fait l'objet de plusieurs réunions publiques de restitution sur le territoire de la basse vallée du Doubs. Des avant projets de restauration de bras mort du Doubs feront suite à cette étude. Ils seront portés par la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire.

En résumé voici la synthèse de l'étude.

Les diagnostics entrepris indiquent que les peuplements de poisson du Doubs dans sa basse Vallée, déjà déstructurés à la fin des années 1960, continuent à s'appauvrir et à se banaliser. Ainsi, dans les années 1990, les espèces les plus sensibles, telles que l'ombre, la truite et la lote étaient relictuelles. Depuis cette époque, leur régression s'est poursuivie jusqu'à leur quasi-disparition sur la basse vallée. De même des espèces moins exigeantes comme le barbeau et la vandoise sont elles aussi en cours de régression. Enfin l'abondance des poissons carnassiers (brochet et sandre) est désormais très limitée.

La caractérisation des mosaïques d'habitat et des biotopes, combinée avec les analyses thermographiques (ensemble de données recueillies pour l'étude) révèlent que les causes de la banalisation des peuplements piscicoles sont à la fois d'ordre physique (habitat) et chimique (qualité eau).

La chenalisation et les extractions industrielles de granulats, entreprises entre la fin des années 1950 et des années 1980, ont profondément altéré les habitats piscicoles. Ces travaux, n'ont pas simplement conduit à une destruction temporaire des fonds de la rivière. Ils ont modifié profondément le fonctionnement de l'écosystème Doubs en provoquant l'amplification des phénomènes d'érosion et d'incision du lit (par augmentation des pentes, des vitesses de courant et donc de l'énergie hydraulique).

Ainsi, concernant le Doubs entre Dôle (39) et Navilly (71), les vitesses de courants sont devenues importantes dans le chenal, ce qui a eu pour conséquence d'entraîner un fort transport des galets et graviers empêchant le développement des herbiers et limitant l'hospitalité de ces substrats pour la faune aquatique. Tout ceci s'est traduit aussi par un enfoncement et un élargissement du lit d'étiage du Doubs qui ont eu pour conséquence :

- un abaissement du niveau de la nappe entraînant une réduction des réserves en eaux en été et une augmentation des températures estivales,
- et un assèchement des annexes hydrauliques (bras mort, zones humides).

A cela il convient de rajouter l'absence presque totale de bois mort ou de végétation rivulaire connective structurant le lit mineur (absence de cache et abris).

Le Doubs n'est malheureusement pas épargné non plus par les problèmes de qualité des eaux.

Depuis l'arrêt des pratiques d'extraction, une partie des fonctionnalités du Doubs dans sa basse vallée sont en cours de reconstitution « spontanée » grâce à la recharge en granulats autorisée par les importants phénomènes d'érosion de berge.

Néanmoins, la vitesse de réajustement morphologique pourrait prendre trop de temps (plusieurs centaines d'années) et ne pas être compatible avec le maintien des espèces aquatiques les plus sensibles. De plus ces phénomènes importants d'érosions de berges engendrent des conflits d'usages et ne sont pas bien tolérés par les riverains.

Aussi l'étude propose d'autres pistes d'actions pour enrayer l'altération des habitats liés à l'incision, l'enfoncement et l'élargissement du chenal.

Ces pistes d'actions s'orientent autour des 3 grands axes principaux.

Ainsi, il conviendrait de rehausser les niveaux d'étiages et des nappes en favorisant le rehaussement d'au moins 20 à 40 cm du fond du chenal du Doubs à l'amont et à l'aval des bras morts d'intérêts majeurs. Pour ce faire l'implantation de semelle de fond en damier judicieusement disposée pourrait être envisagée.

Dans le même temps, il serait nécessaire de restaurer les capacités biogènes des bras morts et des franges humides du Doubs en reconnectant les mortes du Doubs à l'amont comme à l'aval et en envisageant leur remodelage en escalier ménageant des pentes douces.

Enfin pour améliorer l'hospitalité biogène du chenal en favorisant la diversification de la granulométrie des fonds, en ménageant d'avantage de caches et en ralentissant ponctuellement le transport des gravier-galets sans l'entraver deux types d'actions pourraient être envisagées :

- l'encrage de bois morts pour constituer des embâcles artificiels fixés,
- l'édification d'amas de blocs en quinconce à très forte granulométrie.

Bien évidemment, pour parfaire la restauration du Doubs dans sa partie basse, il serait aussi important d'envisager un travail sur la qualité de l'eau.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (12 %), Conseil Régional de Franche Comté (10 %), Conseil Régional de Bourgogne (10 %), Conseil Général du Jura (10 %), FDAAPPMA 39 (4 %), FDAAPPMA 71 (4 %)

AAPPMA concernées : Pierre de Bresse et Verdun sur le Doubs

Avants Projets de restauration de bras morts sur le Doubs

Dans la continuité de l'étude piscicole de la basse vallée du Doubs, la Fédération s'est lancée dans la réalisation d'avants projets pour la restauration de deux bras morts du Doubs.

L'étude piscicole du Doubs avait permis de recenser une quarantaine d'annexes hydrauliques susceptibles de bénéficier de mesures de restauration.

L'année 2016 a été l'occasion de réaliser un premier travail de tri pour retenir une petite série de sites potentiellement aménageables par notre structure.

Ces sites maintenant définis, la Fédération pourra se lancer dès 2017 dans l'étude de scénario d'aménagement des annexes hydrauliques, dans les études nécessaires au dossier de déclaration ou d'autorisation de travaux au titre de la loi sur l'eau.

Tout cela dans un objectif de travaux de restauration des milieux naturels à échéance 2018-2019-2020.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (22 %), FDAAPPMA71 (28 %)

AAPPMA concernée : Pierre de Bresse

Etude piscicole et astacicole des rivières du bassin versant de l'Arconce

Cette étude vise à approfondir les connaissances piscicoles et astacicoles sur les rivières et ruisseaux du bassin versant de l'Arconce. Mais s'agissant d'un état initial, cette étude a aussi pour objectif principal de prévoir l'évaluation future de l'impact des actions entreprises dans le cadre du Contrat Territorial à l'aide d'indicateurs biologiques, tels que le peuplement piscicole et astacicole.

En complément, cette étude doit pouvoir proposer certaines actions sur quelques affluents de l'Arconce et sur les secteurs de têtes de bassin versant encore non couverts par les travaux d'inventaires et d'expertises menés par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA).

A ce jour, l'ensemble des investigations de terrain a été achevée et la rédaction du rapport d'étude est en cours.

Ce rapport sera transmis et présenté aux AAPPMA concernées.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'Eau Loire Bretagne (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25 %)

AAPPMA concernées : Charolles, Anzy-le-Duc, Varennes l'Arconce, Saint Yan.

Evaluation de l'effet de la fragmentation du milieu par les obstacles à la libre circulation piscicole sur la structuration génétique des populations de truite du Méchet

Dans le cadre de ses missions de protection du milieu aquatique, la Fédération de pêche de Saône-et-Loire participe activement avec le Parc Naturel Régional du Morvan à la restauration des ruisseaux et rivières de 1^{ère} catégorie (Contrat Territorial Sud Morvan). Sur les cours d'eau du Morvan, la fragmentation de la continuité écologique compte parmi les facteurs limitants majeurs au maintien de certaines espèces et populations de poissons tels que la truite commune et le saumon atlantique.

A cette occasion, des travaux de restauration de la continuité écologique ont, et vont être entrepris sur le Méchet, rivière de première catégorie piscicole et d'intérêt patrimonial.

En plus de notre participation à l'aménagement de ces obstacles à la libre circulation piscicole, notre Fédération souhaite accompagner les gestionnaires locaux en lançant sur le Méchet un diagnostic génétique des populations de truites dont les objectifs principaux seraient :

- d'évaluer **les effets réels de la fragmentation du milieu par les obstacles** sur le fonctionnement biologique des populations (niveau de préjudice des isolations, des réductions de flux génique, ...),

- de réaliser **un état initial avant les actions de rétablissement de la continuité écologique.**

Ce pourquoi nous avons lancé une étude des caractéristiques génétiques des truites du Méchet.

Lors de l'été 2016, 350 truites ont ainsi été capturées sur tout le linéaire du Méchet pour un prélèvement d'ADN. 7 stations d'échantillonnages ont été définies de part et d'autre de barrage majeurs sur la rivière.

A ce jour, nous sommes dans l'attente des premiers résultats d'analyse (laboratoire).

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : FNPF (50 %), FDAAPPMA 71 (50 %).

AAPPMA concernée : Autun.

Réseau de suivi thermique des rivières de 1ere catégorie piscicole du département.

Le réchauffement climatique terrestre est un fait qu'il est aujourd'hui difficile de contester.

Ce réchauffement a des conséquences sur la température des petites rivières du département de Saône-et-Loire.

La truite commune, espèce d'eau froide, souffre de cette situation tant et si bien que ses abondances et sa répartition géographique risquent encore de décroître.

Ainsi pour mieux appréhender les effets du réchauffement, la Fédération dispose chaque année une dizaine de sondes sur des stations de références pour mieux appréhender l'ampleur du réchauffement. Ceci nous permet aussi de mieux comprendre les fluctuations de densités de truites fario observées d'année en année lors des pêches électriques.

En plus des stations de références, un accent tout particulier a été mis sur le bassin Versant du Méchet cette année 2016.

Responsable : Rémy Chassignol

Inventaires piscicoles sur les cours d'eau interceptés par la « mise en 2x2 voies de la RN79 – Section Charnay / Prissé » (projet DREAL Bourgogne-Franche Comté) et par le Projet A406-RN 79 / Nœud de Macon-Sud (projet d'APRR)

La Fédération a été missionnée par APRR et la DREAL Bourgogne Franche Comté pour réaliser un état des lieux des cours d'eau concernés par deux projets d'aménagement routiers importants au sud de Mâcon. Plusieurs inventaires piscicoles ont ainsi été réalisés sur la Petite Grosne et ses affluents (Denante, ruisseaux de Pouilly et de Fuissé) sur les communes de Charnay-Lès-Mâcon, Prissé et Mâcon.

Ces inventaires ont permis d'observer 22 espèces de poissons, dont certaines, comme la bouvière, la truite fario, la vandoise, le chabot, le blageon et le barbeau fluviatile, présentent un statut de protection que les pétitionnaires devront prendre en compte avant de réaliser les travaux.



Truite capturée sur la Petite Grosne

Tri des poissons capturés sur le Bief du moulin de la Tour

Responsable : Julien Maupoux

Financement : DREAL Bourgogne Franche Comté (50%) , APRR (50 %)

AAPPMA concernées : Macon, Prissé

Suivi des pollutions viticoles

La Fédération a réalisé en 2016 un suivi de la qualité des cours d'eau dans les secteurs viticoles en période de vendanges. Ce suivi a permis d'identifier plusieurs rejets d'origine vinicole et de rencontrer les exploitants ou cave coopératives concernés.

Responsables : Julien Maupoux et les agents de développement

AAPPMA concernées : AAPPMA du beaujolais, du mâconnais, du chalonnais et du bassin de la Dheune.

Atlas des écrevisses en Bourgogne

Chaque année le personnel de la Fédération de Pêche contribue à l'enrichissement des connaissances sur la présence des écrevisses autochtones et invasives dans les ruisseaux et rivières du département de Saône-et-Loire.

Ce travail est réalisé au sein d'un groupe appelé : Groupe Ecrevisse Bourguignon. Ce groupe comprend la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, le Parc Naturel Régional du Morvan, l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques devenue aujourd'hui Agence Française pour la Biodiversité et les Fédérations Départementales de Pêche.

Après une petite vingtaine d'années de travaux commun, un ouvrage va être édité. L'Atlas des écrevisses en Bourgogne devrait voir le jour en 2018. Les travaux d'organisation et de rédaction ont d'ores et déjà débuté.

2016 a été l'année des premières réunions de concertation.

Responsable : Rémy Chassignol

LES TRAVAUX EN RIVIERE

Projet de restauration de la ripisylve sur le ruisseau des Vernottes – Reprise de quelques érosions de berge

Sur le ruisseau des Vernottes, des travaux de restauration de la ripisylve (végétation rivulaire) ont été entrepris en automne 2014.

Ces travaux ont été une réussite tant sur le plan écologique que sur le plan de l'acceptation par le propriétaire et son exploitant.

Cependant, suite à la présence de ragondin, certaines protections végétales avaient été déstabilisées. Pour corriger l'altération des aménagements, la Fédération a fait intervenir le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement de Colonges la Madeleine. Après piégeages le CPIE est intervenu pour reprendre les petites portions de berge détériorées à l'automne 2016.



Responsable : Rémy Chassignol

Financement : FDAAPPMA 71 (100 %)

AAPPMA concernée : Autun

Travaux de restauration de la continuité écologique sur le Méchet au droit de l'étang Bouton.

Sur la commune de Monthelon, l'étang de Bouton était alimenté par une prise d'eau fonctionnelle grâce à un barrage implanté sur le Méchet.

Ce barrage limitait la libre circulation pour certaines espèces piscicoles emblématiques et patrimoniales : la truite fario, le saumon atlantique, la lote, la lamproie marine.

Afin de restaurer l'accès à des nombreux sites de reproduction, le barrage a été arasé et une nouvelle prise d'eau a été aménagée pour permettre le remplissage de l'étang.

Ces travaux ont été entrepris par le Parc Naturel Régional du Morvan. La Fédération a apporté une assistance technique et financière.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : FNPF (50%), FDAAPPMA 71 (50%)

AAPPMA concernée : Autun

Suivi piscicole de frayères à brochet

Comme chaque année, la Fédération réalise un suivi de certaines frayères à brochet dans le département. Cette année les sites suivis ont été :

- Bras mort de la Prairie des Oies à Mouthier-en-Bresse,
- Bief du moulin de Romain à Saint-Usuge,
- Bras mort du Pont Rouge à La Genête/Brienne,
- Bras mort de Lavy à Ste-Croix,
- Bief du Château de la Motte à Ste Croix,
- Baisse du Pont de la Barque à Louhans,
- Frayère du Port d'Ormes,
- Frayère de Gigny-sur-Saône,
- Frayère de Buffalo à Châtenoy-le-Royal,
- Baisse de l'Argillet à Marnay,
- Bras mort du Grand Recard à Marnay,
- Zone humide du Pré des Saules à Cuisery
- Bras mort de Château Gaillard - Hauterive, La Chapelle de Bragny,
- Bras mort du Bois d'Epinet à Sercy.

La saisie des résultats et la rédaction du rapport d'étude ont en partie été réalisées en 2016 et s'achèveront début 2017.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau RMC (50 %), Fédération Nationale (25 %), FDAAPPMA 71 (25 %)

AAPPMA concernées : Cuisery, Rancy, Saint-Germain-du-Plain, Louhans, Cluny, Etang-sur-Arroux, Charbonnat

Etude et travaux de restauration de la continuité écologique sur le Talenchant

Le Talenchant est un petit cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole. L'étude piscicole et astacicole des rivières du mâconnais réalisée en 2010 a montré que le ruisseau des Vaux, un petit affluent du Talenchant, abritait encore une population d'écrevisses à pieds blancs.

Afin de compléter les connaissances piscicoles sur le Talenchant, 5 inventaires piscicoles ont été réalisés en 2015. Ces inventaires ont montré que la truite fario, espèce repère du Talenchant, n'est plus présente. Différentes problématiques expliquent l'absence de la truite fario : température de l'eau trop importante en période estivale en amont du bourg de Verzé, problèmes de qualité d'eau (rejets domestiques et viticoles), problèmes de morphologie du lit mineur dans le bourg de Verzé et enfin des problèmes de restauration de la continuité écologique. La saisie des résultats et la rédaction du rapport d'étude ont été réalisées en 2016 et s'achèveront début 2017.

Les travaux projetés dans ce projet visaient d'abord à restaurer la continuité écologique sur le Talenchant. Néanmoins, au vu des problématiques relevées, il apparaît nécessaire aujourd'hui de mener une politique plus globale de restauration du Talenchant en collaboration avec le syndicat de rivière. La Fédération a cependant mis en œuvre à l'automne 2015, avec l'accord des propriétaires riverains, l'effacement de 3 seuils. Ces seuils étant de taille modeste, une destruction manuelle a été possible. Ce programme doit se poursuivre en 2017 avec l'effacement de deux autres seuils.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FDAAPPMA 71 (50 %)

AAPPMA concernée : Saint-Maurice-de-Satonnay

DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE / REGLEMENTATION

Projet de développement de la pêche sur le Lac de Saint Amédée à Sanvignes-les-Mines

Propriété de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, le lac de Saint Amédée (12 ha) est mis à la disposition de la Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et du Comité pour la Pratique de la Pêche à la ligne sur le Plan d'eau de la Sorme depuis l'été 2016.



Le 17 septembre 2016 (lancement officiel), la pêche a été ouverte sur le lac de Saint Amédée à tout détenteur d'une carte de pêche du département de Saône-et-Loire ou d'une carte de pêche réciprocaire d'un autre département (CHI, EHGO, URNE).

Le plan d'eau de Saint Amédée est une eau close du domaine privé, réglementée par règlement intérieur (les eaux closes n'étant pas soumises à la loi pêche).

La Fédération de pêche de Saône-et-Loire a rédigé le bail de location avec la Communauté Urbaine Creusot Montceau. Nous avons aussi rédigé le règlement intérieur.

En complément de ce travail « administratif » et réglementaire, la Fédération a réalisé un suivi bathymétrique du site associé à des mesures de d'habitat (végétation aquatique) du site et de dureté des fonds.

Ces mesures ont permis de mieux comprendre le fonctionnement du lac et d'essayer d'adapter les empoissonnements.

Les cartes sont disponibles ici :

<http://www.peche-saone-et-loire.fr/lac-de-saint-amedee-un-nouveau-site-ouvert-bientot-aux-pecheurs/>

Responsable : Rémy Chassignol

Structure concernée : Comité pour la Pratique de la Pêche à la ligne sur le Plan d'eau de la Sorme

Demande d'évolution réglementaire (quotas, ouverture fermeture)

Cette année la Fédération a fait part à l'administration de nombreuses demandes d'évolutions réglementaires.

Ces demandes concernaient la fermeture de la pêche du sandre, les ouvertures de la pêche du sandre et du brochet mais aussi les quotas et tailles de prélèvement du brochet, du sandre, du black-bass et de la truite.

Ces demandes et la réponse de l'administration sont consultables aux pages suivantes :

<http://www.peche-saone-et-loire.fr/evolution-de-la-reglementation-peche-pour-2017/>

<http://www.peche-saone-et-loire.fr/evolutions-reglementaires-pour-2017/>

Voici les principales évolutions :

Concernant les dates d'ouverture de la pêche du sandre et du brochet, nos demandes d'ouvertures décalées (brochet 1^{er} mai et sandre 3^{ème} samedi de mai) n'ont pas abouti. L'ouverture brochet / sandre aura lieu le 1^{er} mai.

Concernant nos demandes d'ouverture de la pêche à la carpe de nuit toute l'année, notre demande n'a pas abouti. L'ouverture des parcours de nuit auront lieu le 1^{er} mars sur la Saône et le 1^{er} mai sur le reste des parcours du département.

A partir de 2017, pour le brochet, le sandre et le black-bass il a aussi été institué par arrêté préfectoral

- un quota de prélèvement de 3 poissons carnassiers par jour et par pêcheur dont 1 brochet au maximum et 1 black-bass au maximum.

A partir de 2017, pour les salmonidés il est institué par arrêté préfectoral

- un quota de prélèvement de 6 salmonidés par jour et par pêcheur dont 3 truites fario au maximum.

Concernant les tailles de captures, les évolutions inscrites dans l'arrêté préfectoral concernent :

- le brochet : 60 cm,
- le sandre : 50 cm,
- et le black-bass : 40 cm.

Responsables : Georges Guyonnet, Olivier Bernolin, Rémy Chassignol

Cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche sur le domaine de l'état

Sur les cours d'eau, canaux et plans d'eau du domaine public, l'état loue le droit de pêche aux AAPPMA selon certaines conditions. Ces conditions sont en partie négociées avec la Fédération, les services de l'état concernés (VNF), les pêcheurs professionnels et les pêcheurs amateurs aux engins.

Après négociations, les conditions de location sont transcrites dans un document rédigé par la Direction Départementale de Saône-et-Loire et signé par le préfet. Ce document s'intitule Cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'état.

Sa période de validité est comprise entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2021.

Responsables : Georges Guyonnet, Christian Large, Olivier Bernolin, F. Laval et Rémy Chassignol

Projet de réservoir de pêche à la mouche à l'étang des Cloix

Un projet de réservoir de pêche à la mouche est actuellement à l'étude sur l'étang des Cloix à Autun, en partenariat avec la ville d'Autun et l'AAPPMA « Union Gaule Autunoise & Pêcheurs Morvandiaux » (Autun). Ce plan d'eau servant aussi de réservoir d'eau potable, les services préfectoraux s'opposent pour le moment à la mise en œuvre de ce projet, arguant du fait que cette nouvelle activité pourrait avoir des conséquences négatives sur la qualité de l'eau du plan d'eau.

En 2016, la Ville d'Autun a ouvert l'étang des Cloix à la pêche à la mouche pendant une quinzaine de jours dans le but de promouvoir le projet de réservoir de pêche à la mouche. L'animateur pêche de la Fédération a participé à cette action au cours d'une journée destinée aux jeunes.

La Fédération a été chargée de rédiger un dossier loi sur l'eau pour modifier le statut de ce plan d'eau actuellement classé en 1^{ère} catégorie piscicole (pour qu'il soit pêchable en période de fermeture de la truite).

Responsable : Julien Maupoux
Financement : Fédération et Ville d'Autun
AAPPMA concernée : Autun

Création d'un poste de pêche pour personne à mobilité réduite à l'étang du

Mitant à Gergy

L'AAPPMA de Gergy et la Fédération ont pour projet la création d'un poste de pêche PMR à l'étang du Mitant à Gergy. En 2016, un dossier de demande subvention a été déposé par la Fédération auprès de la Fédération Nationale de la Pêche en France.

Responsables : Marc Durandin et Julien Maupoux
AAPPMA concernée : Gergy

Création d'une rampe de mise à l'eau sur la Loire à Bourbon-Lancy

L'AAPPMA « de région » (Bourbon-Lancy) et la commune de Bourbon-Lancy ont créé en 2016 une rampe de mise à l'eau des barques sur la Loire au pont du Fourneau à Bourbon-Lancy. Un dossier de demande subvention a été déposé par la Fédération auprès de la Fédération Nationale de la Pêche en France.

Responsables : Julien Maupoux
AAPPMA concernée : Bourbon-Lancy

Rédaction hebdomadaire d'articles pour le Journal de Saône et Loire

Lors de l'année 2016, la Fédération a fourni au Journal de Saône-et-Loire un article tous les 2 mois. Ce dernier est paru pour dans la rubrique « Pêche mon Dimanche ».

Responsables : Julien Maupoux, Irénée Sicard, Rémy Chassignol et les Agents de développement

Guide 2017 de la pêche en Saône et Loire

Comme chaque année, le guide de la pêche en Saône-et-Loire a été réédité. Le guide 2017 se présente sous la même forme que le guide 2016. Il contient de nombreuses mises à jour : évolutions de la réglementation, changements de présidents, ... Cette année une page a été créée pour présenter le plan d'eau de Saint-Amédée à SANVIGNES-LES-MINES qui a été ouvert à la pêche en 2016.

L'impression du guide a été confiée à l'entreprise SEIC (Le Creusot).

25 000 exemplaires ont été imprimés et répartis aux AAPPMA en janvier 2017. Le guide est distribué au moment de l'achat des cartes de pêche. Comme chaque année, il est possible de télécharger le guide depuis le site Internet de la Fédération de pêche.

Responsable : Julien Maupoux
Financement : Partenaires publicitaires (75 %), FDAAPPMA 71 (25 %)

ACTIVITE PÊCHE ET MILIEU AQUATIQUE (ANIMATION)

Recherche de partenaires éducatifs

Afin de maintenir la visibilité de l'offre « animation », un « flyer » mis à jour a été envoyé à l'ensemble des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) (environ 70 structures) dont une liste nous a été fournie par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Pour l'année 2016, des contacts sérieux ont été pris avec : le SIVOS Vincelles/Saint Usuge, l'Office de Tourisme de Fleurville, le Lycée Henri Parriat de Montceau les Mines, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Saint Rémy, l'ALSH de Cluny, l'ALSH de Colombier en Brionnais, l'ALSH de Verdun/Doubs et Les Papillons Blancs de Blanzay.

Animations effectuées

Animation Grand Public

Des journées d'initiation pour les adultes ont pris place durant le printemps et l'été 2016 (Autun, Mâcon, Etang/Arroux, Bourbon Lancy, Tournus, Chalon s/Saône).

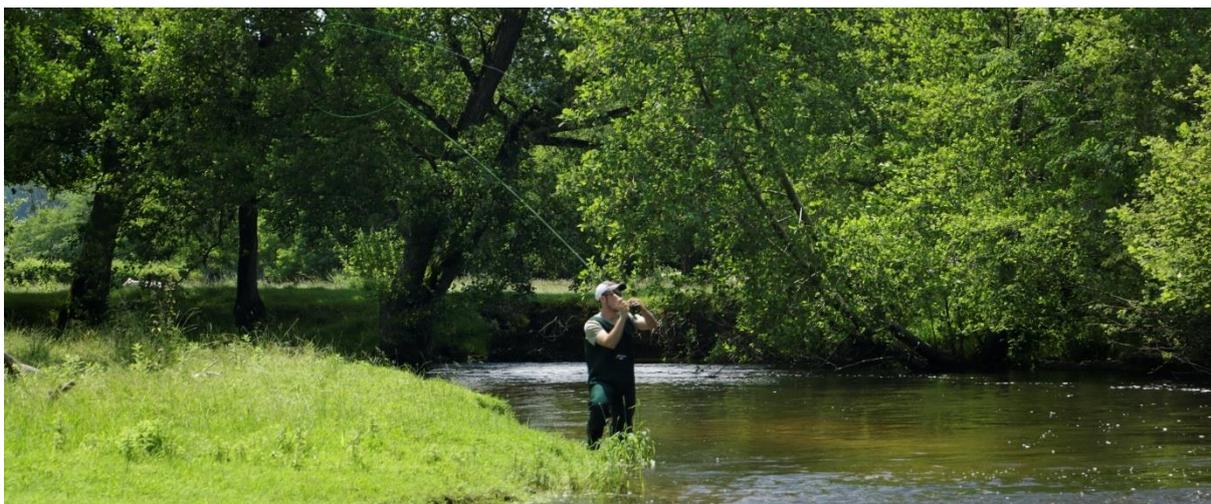
L'objectif de ces journées est de proposer une initiation à une technique de pêche pour permettre aux néophytes de découvrir le loisir pêche sans trop de difficulté. De plus, c'est aussi un moyen de promouvoir la compétence animation.

La participation à un forum des associations pour communiquer sur le rôle et les missions de la Fédération et des AAPPMA (Forum des Associations de Marcigny).

La mise en place de stages multi-pêches à destination des adolescents. Ces stages de 3 jours ont pour objectifs de permettre aux jeunes un perfectionnement sur plusieurs techniques de pêche (coups, leurres, mouches) et de leur transmettre des connaissances sur la réglementation, la biologie des espèces et le fonctionnement des milieux (Bourbon-Lancy, Chalon s/Saône).

La mise en place de la Journée Nationale Pêche sur la gravière de Fleurville avec les AAPPMA de Lugny, Saint Maurice de Satonnay et Mâcon. Manifestation annulée au dernier moment à cause des conditions météorologiques très humides du printemps.

Participation à l'animation Tour de France à Champagnole (39). Simulateur, lancers sur cibles, information territoire.



Initiation Mouche sur la Celle

Animations en Centre de Loisirs (ALSH)

Saint Rémy : 7 demi-journées pour un total de 63 enfants,

Verdun : 2 demi-journées pour un total de 30 enfants,

Cluny 1 : 2 demi-journées pour un total de 12 enfants,

Salornay sur Guye : 2 demi-journées pour un total de 26 enfants,

Saint Martin Belle Roche : 2 demi-journées pour un total de 26 enfants,

Matour : 2 demi-journées pour un total de 31 enfants.



Initiation pêche à la grattée sur la Grosne

Animations scolaires

Saint-Usage : Cycle de 7 séances dans le cadre de l'aménagement du rythme scolaire (NAP). 12 enfants de CP-CE1 et 12 enfants de CE2-CM2 ont pu découvrir le cycle de l'eau, le fonctionnement de la rivière, la pêche à la ligne, l'anatomie des poissons ou encore la réglementation pêche.

Primaires Saint Leger sous Beuvray : 2 demi-journées consacrées à la découverte des invertébrés aquatiques et des poissons. 18 enfants CE2-CM2 pour cette activité.

Monthelon : 2 demi-journées consacrées à la découverte des invertébrés aquatiques et des poissons. 19 enfants CE2-CM2 pour cette activité.

Mâcon : 4 demi-journées consacrées à la découverte du bassin versant de la Saône et des poissons. 80 enfants CE2-CM2 (4 classes) pour cette activité.

Autun : 2 demi-journées consacrées à la découverte des invertébrés aquatiques et des poissons. 19 enfants CE2-CM2 pour cette activité.

Laizy : 2 demi-journées consacrées à la découverte des invertébrés aquatiques et des poissons. 17 enfants CE2-CM2 pour cette activité.

Lalheue : Cycle de 6 séances dans le cadre de l'aménagement du rythme scolaire (NAP). 12 enfants de CE1-CM2 ont pu découvrir le cycle de l'eau, le fonctionnement de la rivière, la pêche à la ligne, les invertébrés aquatique, l'anatomie des poissons ou encore la réglementation pêche.



Découverte de la faune macrobenthique Monthelon

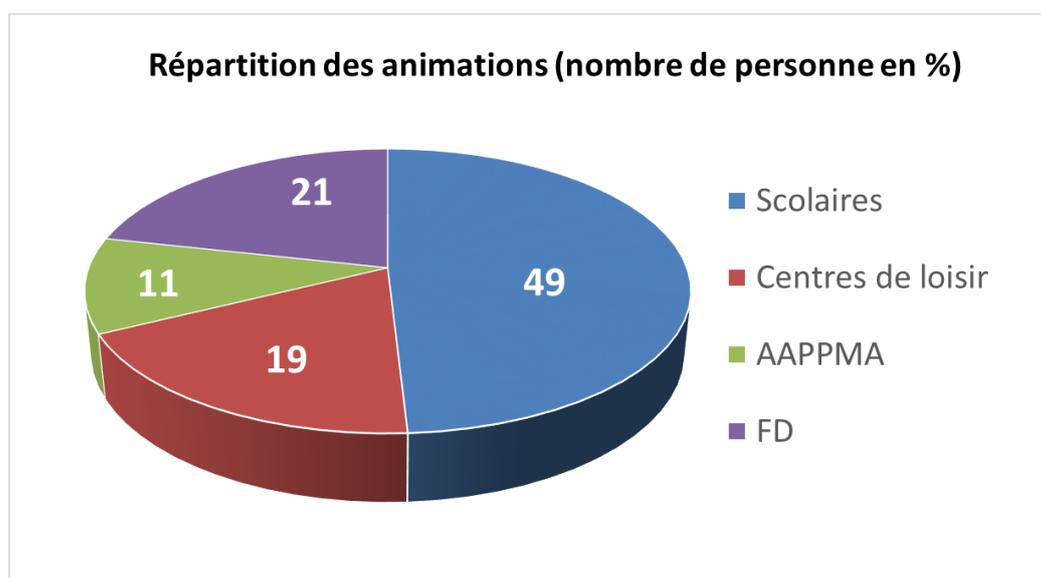
Animations AAPPMA

Blanzly : 1 demi-journée de découverte des invertébrés et des poissons d'eau douce pour les enfants de l'APN. 13 enfants.

Louhans : 1 demi-journée pratique de la pêche aux leurres avec les enfants de l'APN. 10 enfants.

Animations publics spécialisés

Blanzly : 3^{ème} édition de la journée « La pêche, une passion, des émotions » en partenariat avec les papillons blancs de Blanzly et l'AAPPMA locale. 11 ateliers différents (nage des leurres, lancers sur cible, simulateur, découverte des poissons d'eau douce, lancer mouche, lancer distance, découverte du matériel, l'art et le poisson) pour 10 groupes de structures accueillant des personnes en situation de handicap et 1 classe de primaire. 110 personnes ont participé à cette journée.



Formation

Une journée de formation dans le cadre du programme SFFERE. Thématique de la journée : Construire une activité sur les cours d'eau en lien avec la trame bleue. Cette formation a pris place à Saint Brisson (58) dans les locaux du Parc Naturel Régional du Morvan.

Communication

Toujours dans le but de donner plus de visibilité et de lisibilité aux projets de la Fédération, il est essentiel de continuer la communication sur certaines thématiques.

Multimédia

- Mise à jours des pages « animation » sur le site internet de la Fédération (Grand public, Scolaire/Centre de Loisir, Stages),
- Rédaction d'actualités sur le site internet de la Fédération,
- Animation (avec les techniciens) de la page Facebook de la Fédération (FD Pêche Saône et Loire).

Support papier

- Création et diffusion d'affiches et flyers concernant les activités d'animation, la réglementation et l'halieutisme,
- Aide au choix des sujets et à la rédaction d'articles pour le Journal de Saône et Loire.

Autres activités

En plus de ces activités en lien direct avec le projet animation de la Fédération, l'animateur a participé aux opérations techniques telles que les pêches d'inventaires et de sauvetages, visites de terrain, vidanges d'étang.

Responsable : Irénée SICARD